

COMMUNE DE RESSONS-SUR-MATZ

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021, dans le respect des principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget est voté le 14 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur demande auprès de l'administration communale, sous couvert du Maire.

Le budget de la commune de RESSONS SUR MATZ se décompose en 2 budgets qui interagissent comme suit :

- Le budget annexe dit «Service des Eaux » qui traite les opérations liées aux réseaux d'eau potable et d'assainissement.
- Le budget principal qui retrace toutes les autres opérations de la commune. Il est exprimé en « toutes taxes comprises ».

Une présentation agrégée et consolidée du budget principal et du budget annexe 2022 est annexée à la présente note selon annexe IV du compte administratif 2021.

La présentation générale du budget 2022 vue d'ensemble est également annexée à la présente note.

Derniers éléments socio-démographiques connus :

	2020	2021
Population légale	1 720	1 728
Produit des impositions directes/population	925.83	954.00
DGF/population	113.35	104.76
Revenu imposable par habitant	13 702.84	13 740.78
Revenu imposable moyen par habitant des communes métropolitaines de 5000 à 9999 habitants	15 180.61	15 691.90

BUDGET ANNEXE DIT « SERVICE DES EAUX » 2022

La section d'exploitation :

Le budget « Eaux » intègre les inscriptions budgétaires récurrentes (fournitures, entretien, taxe foncière et frais financiers) en dépenses et les redevances surtaxe eau assainissement versées par les concessionnaires, la participation à l'assainissement collectif et le raccordement de la commune de LABERLIERE faisant partie du Syndicat d'assainissement de la Vallée du Matz, à la station d'épuration de Ressons sur Matz (43 239€).

Dépenses	Montant BP	Montant CA	Recettes	Montant BP	Montant CA
Charges courantes	251 200.00	16 677.15	Recettes courantes	110 225.00	84 062.03
Charges financières	5 500.00	7 134.92	Produits exceptionnels	43 239.00	0.00
Dépenses imprévues	17 878.69	0.00			
Total dépenses réelles	275 578.69	23 812.07	Total des recettes réelles	153 464.00	84 062.03
Opération d'ordre	135 000.00	134 762.00	Opérations ordre	80 300.00	80 279.00
virement à la section d'investissement	453 825.00	0.00	Excédent reporté	630 639.69	577 971.44
Total général	864 403.69	158 574.07		864 403.69	866 825.52

Section d'investissement :

Dépenses	Montant BP	Montant CA	Recettes	Montant BP	Montant CA
Dépenses d'équipement	390 000.00	18 762.00	Recettes financières	77 611.76	96 495.29
Dépenses financières	118 525.00	113 332.76			
Autres immobilisations financières	0.00				
Dépenses imprévues	0.00	0.00			
Total dépenses réelles	508 525.00	132 094.76	Total des recettes réelles	77 611.76	96 495.29
Opération d'ordre	80 300.00	80 279.00	Opérations ordre	135 000.00	134 762.00
Déficit reporté	-77 611.76	96 495.29	Virement de la section d'exploitation	453 825.00	0.00
			Excédent reporté		
Total général	666 436.76	308 869.05		666 436.76	231 257.59

En investissement, les projets sont les suivants :

- Travaux de réfection et mise aux normes du réseau eau potable et assainissement
- Reprise des branchements rue Latapie
- Reprise des canalisations des eaux pluviales
- Reprise réseau eau clos des Moinets et Clos Glorieux

Ces dépenses sont auto-financés sur fonds propres (390 000€) .

Le budget annexe prévoit également l'annuité de dette par le remboursement du capital et les intérêts d'emprunt en fonctionnement. La dette s'éteint en 2022.

BUDGET PRINCIPAL DIT COMMUNE

Section de fonctionnement :

Dépenses	Montant BP	Montant CA	Recettes	Montant BP	Montant CA
Dépenses courantes	1 690 700.00	688 457.49	Recettes des services	103 000.00	107 586.87
Charges personnel	998 000.00	896 533.59	Impôts taxes	1 717 232.00	1 663 284.60
Atténuations produits	41 200.00	25 460.00	Dotations et participations	454 631.00	510 781.80
Autres charges de gestion courante	532 429.00	492 829.36	Autres produits de gestion courante	89 480.00	64 441.69
Charges financières	55 700.00	59 758.16	Atténuation de charges	0.00	714.60
Charges exceptionnelles	5 728.00	0.00	Produits financiers	0.00	0.69
Dépenses imprévues	198 784.12	0.00	Produits exceptionnels	5 020.00	10 142.00
Dotation provisions	2 800.00	1 976.72			
Total dépenses réelles	3 525 341.12	2 165 015.32	Total des recettes réelles	2 369 363.00	2 356 952.25
Opération d'ordre	2 802.00	18 122.70	Opérations ordre	2 802.00	14 522.70
virement à la section d'investissement	0.00	0.00	Excédent reporté	1 155 978.12	1 287 307.81
Total général	3 528 143.12	2 183 138.02		3 528 143.12	3 658 782.76

Les prévisions des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 7.41% par rapport au budget prévisionnel 2021.

Chapitre 011 : les charges à caractère général représentent 47.96% des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 012 : les charges de personnel représentent 28.31% des dépenses réelles de fonctionnement pour 30.23% en 2021, soit -1.92%.

Chapitre 014 : atténuation de produits est inscrite la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) soit 1.17% des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 65 : comprend la participation annuelle versée au service incendie (SDIS), les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations, soit 15.11% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges financières représentent 1.58% des dépenses réelles de fonctionnement.

Fiscalité :

La loi de finances pour 2020 prévoit la compensation intégrale, à partir de 2021, des effets de la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale.

La garantie des ressources communales est assurée par :

- Le transfert de la part départementale de TFPB

- La mise en place d'un coefficient correcteur d'équilibrage qui garantira une compensation à hauteur du produit de la taxe d'habitation perdue

Cette compensation est garantie par le mécanisme dit « du coefficient correcteur ».

L'article 41 de la loi de finances n°2021-1900 de finances pour 2022 a modifié le calcul initialement prévu en 2020.

Au regard de l'imprimé 1259, il ressort que

- Le coefficient correcteur est de 0.866424
- Un montant de 176 379€ est déduit des ressources fiscales 2022.

Le conseil municipal a décidé de maintenir en 2022, les taux de 2021 soit :

- 43.07 % pour la taxe foncière (bâti)
- 72.62 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 18.03 % pour la CFE

Dotations de l'Etat :

Le montant des dotations perçues en 2021 est de 470 683.23€, les prévisions 2022 d'un montant de 454 631.00€.

Section d'investissement :

Dépenses	Montant BP	Montant CA	Recettes	Montant BP	Montant CA
Dépenses d'équipement	931 601.00	511 758.05	Subventions d'investissement	434 953.00	496 098.00
Dépenses financières	123 275.00	115 141.01	Emprunts		
			Autres immobilisations	3 000.00	191.80
			Produits des cessions	355 198.00	0.00
			1068	319 666.62	174 367.45
			Dépôts cautionnements	500.00	
Dépenses imprévues	48 033.00	0.00	Dotations	187 000.00	136 964.64
Total dépenses réelles	1 102 909.00	626 899.06	Total des recettes réelles	1 300 317.62	807 621.89
Opération d'ordre	2 802.00	14 522.70	Opérations ordre	2 802.00	18 122.70
Déficit reporté	197 408.62	0.00	Virement de la section de fonctionnement	0.00	
			Excédent reporté		
Total général	1 303 119.62	641 421.76		1 303 119.62	825 744.59

Le budget d'investissement regroupe :

- Les dépenses et recettes prévisionnelles 2022 augmentées des restes à réaliser 2020.

Le principal projet de cette année est lié à :

- L'aménagement de l'ancienne friche Yoplait en zone de voies douces,
- Création d'un parc de biodiversité

Les recettes sont constituées de subventions d'équipement versées par le Département, l'Etat, la CAF et la Région.

A noter : les restes à réaliser s'élèvent à 440 083.00€ en dépenses et 317 825.00€ en recettes. Il apparaît un déficit de 122 258.00€ qui correspond au report de l'opération d'aménagement de l'ancienne friche prévue au BP 2021.

Note sur l'état de la Dette au 1^{er} janvier 2022

Identité	Montant du contrat	Dette au 1 ^{er} janvier 2022	Montant des échéances de l'exercice
BUDGET PRINCIPAL	2 511 071.98	1 659 490.07	175 425.34
BUDGET ANNEXE EAUX	1 348 000.00	123 951.77	123 951.77

Ratios de niveau 2021 :

Charges de personnel : 895 819.00 soit 521€/habitant
Capacité d'autofinancement brute : 190 314.00 € soit 111€/habitant
Encours de la dette au 31/12/2021 : 1 660 000.00€ soit 966€/habitant

Eléments du bilan financier :

Fonds de roulement en fin d'exercice : 1 280 213.00€
Besoin en fonds de roulement en fin d'exercice : 611 000.00€
Trésorerie : 1 891 000.00€

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 633 603,45	1 023 153,21	440 083,00	170 367,24
RECETTES	1 633 603,45	825 744,59	317 825,00	490 033,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 581 997,81	2 183 138,02	0,00	1 398 859,79
RECETTES	3 581 997,81	3 658 782,76	0,00	-76 784,95

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : SERVICE DES EAUX RESSONS-SUR-MATZ / N°SIRET : 21600527200069				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	657 625,73	308 869,05	0,00	348 756,68
RECETTES	657 625,73	231 257,29	0,00	426 368,44
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	828 726,44	158 574,07	0,00	670 152,37
RECETTES	828 726,44	866 825,52	0,00	-38 099,08

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 291 229,18	1 332 022,26	440 083,00	519 123,92
RECETTES	2 291 229,18	1 057 001,88	317 825,00	916 402,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 410 724,25	2 341 712,09	0,00	2 069 012,16
RECETTES	4 410 724,25	4 525 608,28	0,00	-114 884,03
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	6 701 953,43	3 673 734,35	440 083,00	2 588 136,08
TOTAL GENERAL DES RECETTES	6 701 953,43	5 582 610,16	317 825,00	801 518,27

(1) Y compris les rattachements.